



THALES

ÉPARGNE SALARIALE : QUESTIONS/RÉPONSES

Vous avez récemment reçu un courriel concernant l'affectation de la Participation et de l'Intéressement. Vous devrez exprimer, avant le 10 juin 2024, votre choix entre percevoir sur votre salaire ou placer les montants versés.

LES MONTANTS DISTRIBUABLES

Les montants distribuables résultent de la somme des contributions des sociétés dont les résultats et les bénéfices remplissent les objectifs. Dans le cas contraire, elle ne remonte rien au niveau du groupe.

Malgré le combat de la CFDT Thales, ces montants restent malheureusement **limités par l'écrêtement** de l'intéressement de sorte qu'aucune société ne remonte au Groupe un montant Participation + Intéressement supérieur à **8% de sa masse salariale**.

	Participation Niveau Groupe	Intéressement Remonté des Sociétés	Total
2024	121,911 M€	50,924M€	172,835 M€
Moyenne brute/salarié	2 520,39 €	1 052 €	
2023	79,557M€	37,470 M€	117,027 M€

En comparaison, le montant distribué aux actionnaires est de :

- 634 M€ (3,4€/action au titre de 2023),
- 461M€ ont été consacrés au plan de rachat d'actions en vue de leur destruction !

**Vous avez jusqu'au 10 juin 2024 pour
exprimer vos choix dans 4YOU**

Paiement	Placement
Pour obtenir le paiement direct de la participation et/ou de l'intéressement (paie de juin) : vous devez en faire la demande. Dans ce cas, la somme perçue rentre dans votre revenu imposable 2024.	Si vous choisissez le placement (intéressement et/ou participation) : le montant brut sera prélevé de 9,7% (CSG=9,2% + CRDS=0,5%). Le montant net (90,3% du brut) sera versé sur l'un des deux dispositifs: PERECO ou PEG (voir au verso).

**En l'absence de réponse avant le 10 juin 2024, les sommes sont automatiquement placées :
(En application de la loi du 6 août 2015)**

- L'intéressement sera versé à 100% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG.
- La participation sera allouée à 50% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG et à 50% sur la Formule Pilotée du PERECO.



La loi oblige le dispositif PERECO à avoir au moins un fond actions comportant au maximum 10% investi dans l'épargne solidaire.

ÉPARGNE SOLIDAIRE



L'épargne solidaire a pour objectif le financement de projets d'utilité sociale (insertion par le logement et l'emploi, soutien de l'économie locale, ...) et/ou environnementale (développement des énergies renouvelables, protection des terres agricoles,...)

La **CFDT Thales** a permis la mise en place de ces fonds solidaires. Si vous optez pour le placement de votre intéressement et/ou participation, la **CFDT** vous invite à vous associer à cette démarche sociétale, bien que ces fonds solidaires soient adossés à des fonds actions.

Trouver des informations sur l'intranet Groupe

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/nets/article/index.cfm?nid=999911>

PEG

Le Plan d'Épargne Groupe est un dispositif d'épargne volontaire à **moyen terme** :

- blocage 5 ans
- cas de déblocage anticipé : mariage/divorce, naissance/adoption d'un troisième enfant ou suivant, décès ; invalidité ; création d'entreprise, acquisition de résidence principale, surendettement....

Les versements sur le PEG ne donnent pas droit à abondement.

PERECO

Le Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif est un dispositif d'épargne volontaire à **long terme** (jusqu'à l'âge légal de la retraite ou cas de déblocage) pour faciliter la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou de rente.

Le versement sur le PERECO donne lieu à un abondement de l'entreprise selon l'ancienneté.

ABONDEMENT ET ANCIENNETÉ

Le PMSS ayant été réévalué en 2024, les montants d'abondement deviennent :

Ancienneté dans le Groupe	Taux de l'abondement par rapport au versement	Plafond annuel d'abondement brut	Somme nette à verser pour atteindre le plafond annuel
3 mois à 5 ans	50%	338€	676€
5 à 10 ans	50%	406€	812€
10 à 15 ans	50%	602€	1204€
15 à 20 ans	50%	733€	1466€
20 à 25 ans	50%	864€	1728€
25 à 30 ans	50%	995€	1990€
30 à 35 ans	50%	1126€	2 252€
35 à 40 ans	100%	1 455€	1 455€
Plus de 40 ans	150%	1 978€	1 319€
2 ans avant le départ retraite si annoncé à la RH*	150%	3 081€	2 054€

*Un dispositif spécifique d'abondement (150%) s'applique aux salariés ayant annoncé leur départ à la retraite, cela dans les deux dernières années calendaires précédant ce départ.

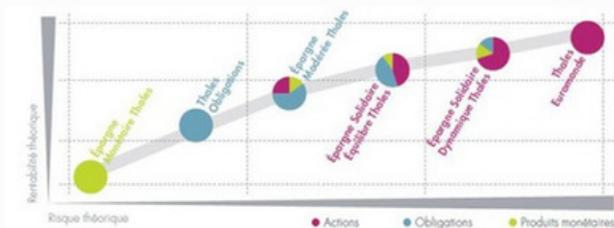
RAPPEL :

Le versement de l'allocation de la médaille du travail sur le PERECO est abondé à 50%. Cet abondement n'est pas pris en compte dans le calcul des plafonds indiqués ci-dessus. Le versement sur le PERECO se fait selon deux formules (libre ou pilotée) et sur trois fonds diversifiés (modérée, solidaire équilibre, solidaire dynamique).

Les sommes versées sur le PERECO sont bloquées jusqu'au départ en retraite sauf cas de sorties anticipées : acquisition/construction - décès - invalidité - expiration des droits à assurance chômage - situation de surendettement.



ARBITRAGES



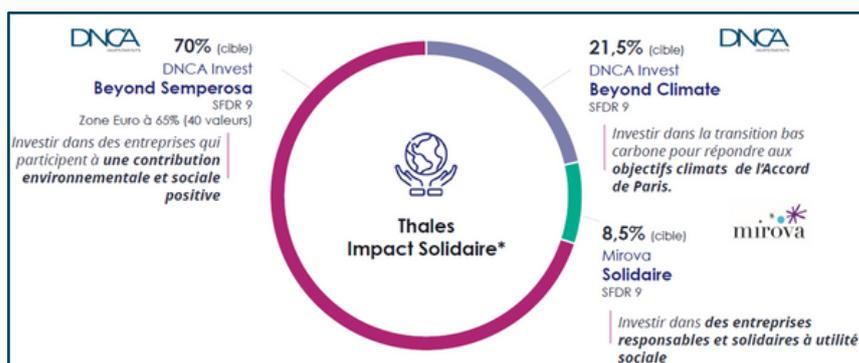
A l'intérieur de chaque dispositif (PEG et PERECO), les choix réalisés ne sont pas définitifs car sont possibles : les arbitrages entre fonds du PEG et les arbitrages entre fonds du PERECO.

NOUVEAU FOND

Un nouveau fond dit « à impact » va bientôt être ajouté aux dispositifs d'épargne PEG et PERECO. L'objectif est de permettre un choix plus éclairé de la part des salariés qui souhaitent investir dans ce type de fonds spécifiques et proposer un fond en ligne avec les ambitions environnementales et la stratégie bas carbone du Groupe.

L'objectif est que les salariés puissent faire les premiers versements en septembre 2024.

Composition du fond « Impact Solidaire Thales » : Le fond qui va être créé sera composé de trois « sous-fonds ».



Performance du nouveau fond à impact :

	2019	2020	2021	2022	2023	Sur 5 ans
FCPE Proposé	26,05%	7,28%	18,42%	-16,47%	14,82%	53,58%

A titre d'information, ci-dessous les performances passées des fonds PEG et PERECO, notés selon l'indicateur de risque :



Pour toute question : consulter vos élus ou contactez-nous :

cfdt@thalesgroup.com



PERFORMANCES DES SUPPORTS DU PEG ?

Placement	Niveau de risque	1 an	5 ans ⁽¹⁾ Annualisées	5 ans ⁽²⁾ Cumulées
ACTIONS THALES VALEUR DE PART AU 22/04/2024 : 155,75 €	●●●●●●	+ 12,06 % (19/04/2024)	+ 10,00 % (19/04/2024)	+ 61,20 % (19/04/2024)
EPARGNE MONETAIRE THALES - PART A VALEUR DE PART AU 19/04/2024 : 123,3825 €	●●●●●●	+ 3,91 % (19/04/2024)	+ 0,69 % (19/04/2024)	+ 3,51 % (19/04/2024)
EPARGNE MODEREE THALES - PART A VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 1 039,69 €	●●●●●●	+ 5,43 % (18/04/2024)	+ 2,47 % (18/04/2024)	+ 13,01 % (18/04/2024)
EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - PART A VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 14,39 €	●●●●●●	+ 8,69 % (18/04/2024)	+ 4,31 % (18/04/2024)	+ 23,52 % (18/04/2024)
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES - A VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 31,593 €	●●●●●●	+ 9,07 % (18/04/2024)	+ 5,64 % (18/04/2024)	+ 31,58 % (18/04/2024)

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.
 (1) Performance annualisée nette de frais calculée en mode glissant date à date sur 5 ans.
 (2) Performance cumulée sur 5 ans.

PERFORMANCES DES SUPPORTS DU PERECO ?

Placement	Niveau de risque	1 an	5 ans ⁽¹⁾ Annualisées	5 ans ⁽²⁾ Cumulées
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES-B VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 29,573 €	●●●●●●	+ 8,83 % (18/04/2024)	+ 5,39 % (18/04/2024)	+ 30,03 % (18/04/2024)
EPARGNE MONETAIRE THALES - PART B VALEUR DE PART AU 19/04/2024 : 109,7816 €	●●●●●●	+ 3,82 % (19/04/2024)	+ 0,61 % (19/04/2024)	+ 3,10 % (19/04/2024)
THALES OBLIGATIONS VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 153,69 €	●●●●●●	+ 4,81 % (17/04/2024)	-0,86 % (17/04/2024)	-4,26 % (17/04/2024)
EPARGNE MODEREE THALES - PART B VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 150,49 €	●●●●●●	+ 5,24 % (18/04/2024)	+ 2,29 % (18/04/2024)	+ 12,01 % (18/04/2024)
EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - PART B VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 13,45 €	●●●●●●	+ 8,21 % (18/04/2024)	+ 3,84 % (18/04/2024)	+ 20,74 % (18/04/2024)
THALES ACTIONS EUROMONDE VALEUR DE PART AU 18/04/2024 : 214,01 €	●●●●●●	+ 12,78 % (17/04/2024)	+ 8,07 % (17/04/2024)	+ 47,46 % (17/04/2024)

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.
 (1) Performance annualisée nette de frais calculée en mode glissant date à date sur 5 ans.
 (2) Performance cumulée sur 5 ans.

Ne pas jeter sur la voie publique



Comme pour chaque investissement financier, les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

